



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

EB 3960/09

10 mars 2009
Original : anglais

F

Comité exécutif/
Conseil international du Café
17 – 20 mars 2009
Londres, Angleterre

**Rapport du
Comité virtuel de présélection (CVP)**

Contexte

1. Le présent rapport contient l'évaluation du Comité virtuel de présélection (CVP) sur la proposition de projet révisée "Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo" qui sera examinée par le Comité exécutif et le Conseil en mars 2009.
2. Le Comité exécutif a examiné cette proposition en septembre 2008 et a décidé qu'elle devait être révisée en tenant compte des observations du CVP figurant dans le document EB-3951/08. Une proposition révisée a été soumise à l'examen du CVP en janvier 2009.
3. Le CVP est actuellement constitué du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Guatemala et de l'Indonésie (Membres exportateurs) et de l'Allemagne, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de l'Italie (Membres importateurs).

Action

Le Comité exécutif est invité à examiner le rapport du CVP et à soumettre une recommandation au Conseil sur la proposition révisée.

RAPPORT DU COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION (CVP)

Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre, les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo, soumise par l'Office national du café de la République démocratique du Congo – Schéma du projet document WP-Board 1055/08.

Évaluation par domaine technique	Appréciation :
Priorités du secteur du café	2008 : Moyen 2009 : Moyen
Planification du projet	2008 : Pas assez d'information 2009 : Moyen
Capacité opérationnelle de l'AEP	2008 : Pas assez d'information 2009 : Moyen
Durabilité	2008 : Mauvais 2009 : Moyen
Budget/rapport coûts-efficacité	2008 : Mauvais 2009 : Moyen
Recommandation du CVP :	<i>Le Comité était partagé entre recommander d'approuver (4 Membres) ou de réviser (2 Membres) la proposition</i>

Observations générales :

- a) Cette proposition de projet vise à régénérer le secteur du café en créant des centres de propagation et de distribution de plants de caféiers, en mettant en place des services de formation et de soutien et en mettant à la disposition des caféiculteurs des boutures à haut rendement, les intrants essentiels et des directives appropriées.
- b) C'est la deuxième fois que le CVP examine cette proposition. Selon les procédures en vigueur applicables à l'examen des projets, les propositions peuvent être examinées jusqu'à trois fois par le CVP.
- c) L'Agence d'exécution du projet (AEP) proposée est l'Office national du café (ONC).

Observations du CVP :

- Un Membre a relevé que cette proposition révisée avait bénéficié d'importants travaux supplémentaires. Un autre Membre s'est associé à cette observation et a estimé que les révisions renforçaient la proposition qu'il a recommandé d'approuver.
- Un autre Membre a relevé que la proposition révisée indiquait que la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation seraient effectués par une seule institution gouvernementale, l'ONC. Il n'y a aucune participation explicite du secteur privé, particulièrement dans les ventes du café. L'ensemble du projet doit être guidé par une priorité claire et définie de vente du café, identifiant l'acheteur ciblé, définissant clairement les stratégies de commercialisation et les paramètres de qualité du café produit, en l'absence de quoi le projet n'aura aucune viabilité économique. En outre, le problème

d'instabilité sociale permanente, particulièrement dans le Kivu, est bien connu et il semble peu probable qu'un tel projet puisse contribuer efficacement à la réinstallation des personnes de cette région ou à un environnement commercial favorable.

La proposition a été révisée en tenant compte des observations du CVP formulées en septembre 2008 :

- Elle contient un plan d'action et définit des indicateurs de résultats pour répondre à l'observation que ces éléments étaient absents de la proposition initiale.
- En réponse à l'observation relative à la nécessité d'introduire des éléments d'autodurabilité dans les activités du projet et, dans la mesure du possible, d'adopter des pratiques d'amélioration de la qualité du café, la proposition révisée comprend des activités de mise en place d'installations de dépulpage, de démulcination et de déparchage dans les centres de transformation du café. Cela permettra aux caféiculteurs de traiter leur café en cerises par la voie humide, au moyen d'une nouvelle technique plus respectueuse de l'environnement et nécessitant moins d'eau, moins polluante, moins exigeante en main d'œuvre (réduction des temps de trempage préliminaire), assurant un meilleur traitement des cerises de café, permettant de s'opposer à la pratique consistant à usiner des cerises de café séchées, réduisant le coût du café transformé en permettant aux caféiculteurs d'obtenir du café en parche, assurant une qualité et une valeur ajoutée plus élevées du produit.
- En réponse à l'observation relative à la nécessité de fournir des informations détaillées sur les coûts de création de pépinières café et d'un cofinancement pour cette section, la proposition révisée contient des informations sur les coûts et l'AEP a engagé US\$506 128,7 sous forme de cofinancement.
- En ce qui concerne les contraintes de la commercialisation du café qui n'étaient pas abordées, le projet comprend maintenant des mesures spécifiques de commercialisation, y compris l'organisation de marchés dans les régions participant au projet et l'encouragement des acheteurs au café produit dans les régions participant au projet.
- La nécessité d'aborder les aspects liés à l'égalité homme/femme entre dans le cadre des mesures d'ordre social qui nécessitent la participation de l'ONC à la réinstallation dans leur région d'origine des caféiculteurs déplacés par la guerre. La contribution de l'ONC consiste à transmettre, par radiodiffusion, par le MONUC (Mission onusienne en République démocratique du Congo), la CONADER (Coordination nationale pour les déplacés et la réinsertion), les ONG ou les autorités territoriales intermédiaires, le message de la participation de l'ONC au soutien aux caféiculteurs sinistrés rentrés dans leurs régions d'origine.